

## Conseil d'école n°2 – Jeudi 02 mars 2017 (17h30 – 18h15)

### Personnes présentes au conseil d'école :

- M. LAFFITE, maire de Querrien,
- M. BESNARD, adjoint chargé des affaires scolaires,
- M. PRAT, Délégué Départemental de l'Education Nationale,
- Mme BOULIC, Mme. ECK, Mme LE GOFF, Mme LEREDDE, Mme MONTENOT et Mme PERON, , représentantes des parents d'élève,
- Mme HENRY, Mme JASSERAND, M. MORGANT, Mme. QUEMENER et M. RIBALET, enseignants de l'école,
- M. LE MOING, directeur de l'école.

### Personne excusée :

- Mme DECEMME, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Quimper Est,

### 1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école

Aucune remarque n'a été formulée.

### 2) Ouverture d'une classe à la rentrée prochaine :

L'Inspectrice d'Académie a confirmé, par courrier daté du 10 février 2017, l'ouverture d'un 2<sup>ème</sup> poste pour la filière bilingue.

### 3) Les demandes budgétaires pour l'année 2017

		Budget 2016	Proposition budget 2017
<i>Budget</i> « <i>fonctionnement</i> »	<b>Fournitures scolaires</b>	43 € par élèves	43 € par élèves
	<b>Pédagogique</b>	400 € par classe	400 € par classe
	<b>Direction</b>	200 €	200 €
<i>Budget</i> « <i>investissements</i> »	<b>Matériel et réparation</b>	1 603 €	3 500 €
	<b>Numérique</b>	6 049 €	5 000 €
	<b>EPS</b>	2 348 €	500 €
<i>Budget</i> « <i>sorties</i> »	<b>Transport</b>	20€ par élève	20€ par élève
	<b>Sorties scolaires</b>	2 350€ (déblocage de 25% des factures)	2 350€ (déblocage de 25% des factures)

- La demande de budget « matériel et réparation » peut faire face aux besoins engendrés par l'ouverture de la nouvelle classe bilingue.
- Comme évoqué lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école, l'enseignant de GS-CP demande la présence d'un(e) ATSEM le matin comme aide pédagogique et d'hygiène (élèves et matériel) pour l'année prochaine si cette répartition de niveaux reste identique. Cette personne pourrait également être une aide supplémentaire pour le nettoyage des locaux.

#### 4) Possibilité de modification des horaires du temps scolaire

La mairie souhaite aborder la possibilité d'augmenter le Temps d'Activité Périscolaire (TAP), actuellement de quatre fois 45 minutes, à trois fois 1h par semaine.

◆ Cette demande s'appuie sur plusieurs aspects :

- Il serait plus facile de faire déplacer des intervenants extérieurs pour une heure d'activité.
- Trois interventions par semaine, au lieu de quatre actuellement, diminueraient le nombre d'intervenants à mobiliser sur la semaine.

◆ L'équipe pédagogique rappelle les points suivants :

✓ Aspect pédagogique :

L'objectif de la réforme des rythmes scolaires est de répondre à une problématique liée aux apprentissages scolaires.

L'équipe enseignante entend les contraintes engendrées pour les intervenants des activités périscolaires, mais cette demande de modification du temps scolaire est une manière de privilégier le temps périscolaire au détriment des apprentissages. En outre, cela revient à détourner la réforme et perdre de vue l'objectif initial.

✓ Aspect organisationnel :

Dans l'hypothèse d'une heure de TAP, le temps scolaire de l'après-midi serait de 2h ou lieu de 2h15. Dans ces conditions, il n'y aurait plus de récréation sur cette demi-journée sur le temps scolaire. Néanmoins un temps de pause sera nécessaire avant de débiter les activités périscolaires, le temps effectif d'activité ne pourra donc pas être d'une heure comme escompté.

✓ Aspect règlementaire :

A partir d'une heure d'activité, une demande de dérogation doit être effectuée et les intervenants doivent remplir des conditions spécifiques dans l'encadrement des activités.

◆ Relevé de conclusion des échanges :

Les élus de la mairie estiment que, dans ces conditions, cette demande paraît difficile à mettre en œuvre.

Les représentants des parents d'élèves proposent de mettre en place les trois interventions d'une heure de TAP sans modifier le temps scolaire.

Exemple : Lundi, mardi, jeudi → TAP de 16h à 17h

Vendredi → Temps d'accueil sans intervenants de 16h à 16h30

**Les horaires scolaires restent inchangés pour l'année scolaire 2017-2018.**

## **5) Projection des locaux scolaires pour la rentrée de septembre 2017**

La mairie est propriétaire des bâtiments de l'ancienne école privée depuis le 27 février 2017. Suite à un appel d'offre, le projet d'établissement scolaire est toujours en étude auprès des bureaux d'architectes.

Pour la rentrée 2017, ces nouveaux locaux seront à disposition de l'école publique pour bénéficier d'espaces supplémentaires et permettre l'installation d'une nouvelle classe. L'usage futur de ces locaux n'est pas encore décidé de manière définitive (école, espace jeunesse, périscolaire ou autre...). L'équipe enseignante fait le choix d'installer dans ces nouveaux locaux deux classes élémentaires.

Une fois le projet d'établissement scolaire validé (sur un seul site ou deux sites), l'utilisation des bâtiments de l'ancienne école privée facilitera la mise en œuvre des travaux de l'école. En effet, certains espaces (une partie de la cour...) seront banalisés durant le temps de réalisation des travaux pour des raisons de sécurité.

Une visite des nouveaux locaux scolaires par l'équipe enseignante, accompagnée par des élus municipaux, est prévue le mardi 4 avril 2017 à 17h45.

## **6) Questions diverses**

Aucune question n'a été formulée.